



critères pour saisir les meubles

Par **kamilza**, le **22/09/2012** à **23:49**

bonjour,

je suis une mère de famille qui vit seule avec mes 2 enfants de 4 et 14 ans, je suis actuellement au rsa l'huissier sans ma présence est venue chez moi pour faire l'inventaire de mon mobilier faute de ne rien trouver sur mon compte , peut on saisir les meubles d'une mère qui touche 650 euros avec 2 enfants à charge , comment pourrais je acheter de nouveau un téléviseur pour mes enfants et un ordinateur que ma fille utilise pour ses recherches au collège une table basse cassée que l'huissier a notée dans l'inventaire , j'ai déjà contacté l'huissier lui demandant un arrangement vu que ma situation financière s'est dégradé au point de demander de l'aide au secours populaire pour finir le mois en plus une séparation difficile et un traumatisme pour mes enfants, l'huissier m'a répondu au téléphone en rigolant avec ses collègues que j'avais tous les avantages sociaux et que je suis une assistée il ne voulait rien savoir .suite à cette humiliation il est venue voir ma gardienne lui donnant un courrier à me remettre sans enveloppe pour m'humilier une fois encore .ma question est :peut on saisir le modeste mobilier d'une famille à défaut d'être insaisissable sur son compte bancaire ? comment peut on profiter de la détresse de certaines personnes ?